

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 23 MARS 2017 - 20 H 00**  
**COMPTE RENDU**

L'an deux mil dix sept, le 23 mars, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. BOUVET Stéphane, Maire.

**Présents** : BOUVET Stéphane, MOGENIER Guillaume, DEFFAYET Catherine, COUDURIER Patrick, DENAMBRIDE François-Marie, SCURI Nicolas, MONET Vincent, DEFFAYET Sébastien

**Représentés** : BOUVET Benoit (Pouvoir à BOUVET Stéphane), ROSET Jocelyne (Pouvoir à DEFFAYET Catherine), ABRAHAM Guy (Pouvoir à DENAMBRIDE François-Marie)

**Excusés** : DEFFAYET Laurence, POPPE Georges, REZETTE Estelle

Mme Deffayet Catherine a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. AFFAIRES GENERALES**

- 1.1 Approbation des comptes rendus des précédents conseils municipaux
- 1.2 Eté 2017 – Modalités de fonctionnement des sites et parking du Fer à Cheval
- 1.3 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu des délégations d'attribution du Conseil Municipal

**2. FINANCES COMPTABILITE**

- 2.1 Vote du compte administratif 2016 – Budget général – Budget annexe forêt - budget annexe presse
- 2.2 Affectation des résultats
- 2.3 Admissions en non valeur
- 2.4 Versement d'un acompte sur la subvention « ski club » 2017

**3. PERSONNEL COMMUNAL**

- 3.1 Eté 2017 – Création des postes saisonniers
- 3.2 Création d'un poste d'adjoint du patrimoine (en poste à l'espace culturel)

**4. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

- 4.1 Délégation de service public des remontées mécaniques – Tarifs 2017/2018

**5. TRAVAUX**

- 5.1 Installation d'une borne électrique pour véhicule dans le cadre du programme d'équipement de la Haute-Savoie mis en œuvre par le Syane

**6. FORET / DOMAINE**

- 6.1 Etat d'assiette des coupes
- 6.2 Convention de droit d'usage pour construction d'un local technique par le Syane dans le cadre du déploiement du réseau de communications électroniques
- 6.3 Renouvellement de l'autorisation d'exploiter Bacchetti

**7. DIVERS**

\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*

## 1. AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1.1 Approbation des comptes rendus des précédents conseils municipaux

Les comptes rendus des conseils municipaux du 07 février et 06 mars 2017 sont approuvés.

### 1.2 Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal

#### Décision du 17 mars 2017 - DM N° 2017\_04

M. Le Maire informe qu'il a autorisé l'association « trial des cascades » à utiliser les terrains, propriétés privés de la Commune de la Commune de Sixt Fer à Cheval, situés dans l'emprise définie au plan joint pour l'organisation du trial 4x4 les 3 et 4 juin 2017, aux conditions suivantes :

- Désignation de MM Mogenier Guillaume, Bouvet Benoit, élus, pour assurer le relai avec l'association organisatrice,
- L'association devra faire valider les aménagements projetés aux dits élus,
- Un état des lieux sera réalisé avant et après la manifestation,
- La remise en état du site sera prise en charge par l'association et devra être achevée au plus tard le samedi qui suit la manifestation y compris l'enlèvement de toute la signalétique,
- Aucune installation pérenne ne pourra être édiflée sur les terrains communaux.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

### 1.3 Eté 2017 – Modalités de fonctionnement des sites et parking du Fer à Cheval

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité : définit comme suit les conditions de fonctionnement des sites et parking du Fer à Cheval pour la prochaine saison estivale**

- ⇒ 7j/7 du 06 mai au 17 septembre 2017 avec des horaires basses / hautes saisons
- ⇒ Tarifs : maintien des tarifs 2016 (pour mémoire déjà inchangés par rapport à 2015)

Moto :	2,00 €	Véhicule léger :	4,00 €
Abonnement :	7,00 €	Camping-car :	8,00 €
Car :	11,00 €	Contribution forfaitaire Camping-car :	15,00 €
- ⇒ Personnel 4 agents au plus fort de la saison, répartis comme suit :  
2 agents d'accueil et de placement sur la période 06 mai au 17 septembre 2017  
2 agents d'accueil et de placement sur la période 06 mai au 17 septembre 2017

## 2. FINANCES COMPTABILITE

### 2.1 Vote du compte administratif 2016 – Budget Général – Budget annexe Forêt et Budget annexe Presse

### 2.2 Affectation des résultats

## BUDGET GENERAL

	Résultat au 31/12/2015	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat exercice 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
Investissement	- 109 968.12	-	371 441.02	261 472.90
Fonctionnement	853 285.06	553 285.06	398 738.70	698 738.70
TOTAL	743 316.94	553 285.06	770 179.72	960 211.60

### Affectation au BP 2017

<b>001 R</b>	Résultat d'Investissement reporté	<b>261 472.90</b>
<b>1068</b>	Excédent de Fonctionnement capitalisé	<b>398 738.70</b>
<b>002 R</b>	Résultat de Fonctionnement reporté	<b>300 000.00</b>

## BUDGET ANNEXE FORET

	Résultat au 31/12/2015	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat exercice 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
Investissement	4 342.97	-	- 4 097.58	245.39
Fonctionnement	51 436.17	5 000.00	51 983.41	98 419.58
TOTAL	55 779.14	5 000.00	47 885.83	98 664.97

### Affectation au BP 2017

<b>001 R</b>	Résultat d'Investissement reporté	<b>245.39</b>
<b>1068</b>	Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>8 000.00</b>
<b>002 R</b>	Résultat de Fonctionnement reporté	<b>90 419.58</b>

## BUDGET ANNEXE PRESSE

	Résultat au 31/12/2015	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat exercice 2016	Résultat cumulé au 31/12/2016
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	14 828.03	-	5 319.56	20 147.59
TOTAL	14 828.03	-	5 319.56	20 147.59

### Affectation au BP 2017

001 R	Résultat d'Investissement reporté	-
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	-
002 R	Résultat de Fonctionnement reporté	20 147.59

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité approuve les comptes administratifs et les affectations de résultats tels que présentés ci-dessus.**

### 2.3 Admissions en non valeur

Monsieur le Maire rappelle que le comptable est chargé du recouvrement des titres de recettes émis par l'ordonnateur.

Il rappelle que dans certains cas, le comptable est dans l'impossibilité de recouvrer à ces sommes.

Monsieur le Maire propose donc d'arrêter la liste des titres de recettes pour lesquels la commune n'obtiendra pas de règlement.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Admet en non valeur 11 titres de recettes pour un montant total de **5.105,75 €**

### 2.4 Versement d'un acompte sur la subvention « ski club » 2017

Pour aider l'association « ski club » à faire face à des besoins de trésorerie durant le début de l'année, M

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- **Décide de verser**, préalablement au vote du budget 2017, un acompte de 6000 € sur la subvention 2017 au bénéfice du Ski Club de Sixt-Fer-à-Cheval
- **Précise** que ce versement constitue un acompte sur la subvention qui sera attribuée dans le cadre du budget 2017.

## 3. PERSONNEL COMMUNAL

### 3.1 Eté 2017 – Création des postes saisonniers

**Voir point 1.3**

### 3.2 Création d'un poste d'adjoint du patrimoine (en poste à l'espace culturel)

Pour permettre le fonctionnement du pôle multiservices « Agence Postale Communale / Point presse / Médiathèque » un poste en CDD avait été créé afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Compte tenu du bilan positif du fonctionnement de cette structure et de la volonté de l'équipe municipale de poursuivre sur cette voie, il est décidé de transformer le CDD en emploi permanent.

Afin d'assurer la continuité des services, il décide la création d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE EST INVITE A :**

- **Valider** la création d'un poste permanent, à temps complet, d'Adjoint Territorial du Patrimoine, Catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, selon les statuts de la fonction publique territoriale,
- **Préciser** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017,
- **Donner tous pouvoirs** à Monsieur le Maire afin de procéder à la publicité de ce poste, au recrutement et à la signature de tous documents relatifs à ce recrutement.

## 4. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

### 4.1 Délégation de service public des remontées mécaniques – Tarifs 2017/2018

Les tarifs proposés par Grand Massif Domaine Skiable sont validés à la majorité (2 abstentions et 1 vote contre) Voir tarifs détaillés en annexe.

## 5. TRAVAUX

### 5.1 Installation d'une borne électrique pour véhicule dans le cadre du programme d'équipement de la haute savoie mis en œuvre par le Syane

Le SYANE déploie, depuis 2016, sur tout le territoire de la Haute-Savoie, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Les premières bornes ont été mises en service fin 2016. 120 bornes sont aujourd'hui en cours d'étude et de construction.

129 communes ont déjà transféré la compétence « infrastructures de charges pour véhicules électriques » au 08/12/2016.

#### ⇒ **Financement des bornes**

Le SYANE porte 50% de l'investissement (déduction faite des aides de l'Etat) **pour les bornes normales / accélérées**, les 50% restants étant financés par le bloc communal (communes ou intercommunalités).

Le SYANE porte la totalité de l'investissement (déduction faite des aides de l'Etat) **pour les bornes rapides**.

#### ⇒ **Frais de fonctionnement des bornes**

Le SYANE et les collectivités assurent à parts égales une contribution au déficit de fonctionnement du service les premières années, dans la mesure où les recettes issues de la tarification auprès des usagers ne couvriront pas le coût de fonctionnement du service.

**Les contributions des collectivités sont arrêtées chaque année par le Comité du SYANE. Pour les bornes normales / accélérées, à titre indicatif, cette contribution est évaluée à 450 €/an/borne pour la collectivité et à 450 €/an/borne pour le SYANE.**

Pour les bornes rapides, aucune contribution n'est demandée à la collectivité.

Le SYANE paiera les consommations, abonnements et prestations relatives à la fourniture d'électricité, en tant qu'exploitant des infrastructures de charge.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- Approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SYANE pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Adopter les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SYANE en date du 12 mars 2015.
- S'engager à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.
- S'engager à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 6 des statuts du SYANE.
- S'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

## 6. FORET / DOMAINE

### 6.1 Etat d'assiette des coupes de bois

Monsieur Mogenier Guillaume, Adjoint en charge de la forêt communale, fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'année 2017, proposition conforme au plan d'aménagement de la forêt communale 2002-2021.

Sur proposition de la Commission Alpage-Forêt-Agriculture, réunie le 30 janvier 2017, a décidé de retenir pour l'inscription au catalogue des ventes 2017, les coupes suivantes :

- |               |                        |        |                |
|---------------|------------------------|--------|----------------|
| • Parcelle 39 | Le Mont Sud            | 150 m3 | Avis favorable |
| • Parcelle 40 | Le Mont Sud            | 125 m3 | Avis favorable |
| • Parcelle 41 | Le Mont Sud            | 125 m3 | Avis favorable |
| • Parcelle 54 | Communal de la Giettaz | 300 m3 | Avis favorable |

Entendu l'exposé de M. MOGENIER Guillaume, Adjoint délégué à la Forêt Communale,

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- **Valide** la proposition de la Commission Alpages-Forêt-Agriculture tel que présentée ci-dessus, pour les coupes sur les parcelles 39, 40, 41 et 54 pour un volume global estimé à 700 m3.

### 6.2 Convention de droit d'usage pour construction d'un local technique par le Syane dans le cadre du déploiement du réseau de communications électroniques

Le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) dans le cadre du déploiement du réseau de communications électroniques sur la commune doit implanter un local dédié au raccordement optique sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval.

Après études techniques, l'emplacement retenu porte sur la parcelle communale F4727 au lieudit « Sous le Saix ». Cette parcelle est située en bordure de la RD 907, à côté du bâtiment des Sapeurs Pompiers.

Le local technique projeté a une surface de 12.49 m<sup>2</sup> (hauteur : 3.60 m au faitage). Lors de sa réunion du 07 février 2017 le Conseil Municipal a autorisé la construction du local.

Le syane propose qu'une « convention de droit d'usage du domaine communal » soit conclue entre la Commune et le Syndicat afin de définir les conditions techniques, administratives et financières du droit d'usage d'une emprise 12.49 m<sup>2</sup>.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- **Valide** le projet de convention de droit d'usage du domaine communal entre la commune et le Syndicat afin de définir les conditions techniques, administratives et financières du droit d'usage d'une emprise 12.49 m<sup>2</sup>.

### 6.3 Renouvellement de l'autorisation d'exploiter Bacchetti

L'entreprise SAS Bacchetti et Fils dispose d'une autorisation préfectorale d'exploiter un piège à matériaux sur la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval. Elle sollicite auprès de la préfecture le renouvellement de son autorisation et ce pour une durée de 5 années.

Le dossier a été mis à disposition du public et le Conseil Municipal est invité à faire part de son avis également.

Considérant la nécessité de conserver cette activité à la confluence des 2 giffres et dans un souci d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les débordements

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- **donne un avis favorable** à l'activité d'extraction de matériaux alluviaux dans le Giffre
- **Confirme l'intérêt d'une exploitation sur 7 mois** ce qui favorise une répartition des prélèvements autorisés sur une période plus longue et permet à l'exploitant de mieux s'adapter aux usages et contraintes de la rivière,
- **Souligne qu'une prorogation de l'autorisation d'exploiter sur 10 ans et non sur 5 ans** permettrait à l'exploitant d'investir dans la mise en place d'une desserte de ses installations par le réseau électrique avec l'achat d'un poste de transformation privé. Cela conduirait à l'arrêt du fonctionnement du groupe électrogène ce qui procurerait un gain environnemental important **Un tel investissement peut s'amortir sur 10 ans et non sur 5 ans.**
- **Confirme** la nécessité de procéder d'une part à l'arrosage régulier du chemin d'accès afin de limiter la formation de poussières, d'autre part à l'entretien du dit chemin d'accès.
- **Exige** que la ceinture boisée située autour de l'installation et jouant un rôle d'écran soit impérativement conservée.

## 7. DIVERS

Monsieur le Maire informe du démarrage ce printemps des travaux d'assainissement sur le site des gorges des tines.

Le Maire, Stéphane BOUVET.